

OBJET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOR, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Il est proposé de créer 2 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet, l'un en spécialité chant, l'autre en spécialité piano, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires, spécialité piano, 2 postes d'adjoint technique à temps complet chargés des fonctions d'opérateur de vidéo protection, 1 poste d'adjoint technique à temps complet chargé des fonctions de jardinier, ainsi que 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, chargés de l'entretien des écoles et des activités périscolaires.

Il est précisé qu'en fonction des nécessités de service, les agents recrutés sur un poste à temps non complet pourront se voir proposer d'effectuer des heures complémentaires. Il est donc nécessaire d'en autoriser la rémunération, conformément aux dispositions prévues par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport ;

2°) d'autoriser la rémunération des heures complémentaires conformément aux dispositions prévues par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47661-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation